

## Donation partage : question sur loyers

Par **herboriste**, le **04/06/2015** à **13:56**

Bonjour,

Voici ma problématique :

Suite à une donation partage il ya quelques années lors de laquelle les biens partagés entre frères et sœurs ont été répartis en lots de mêmes valeurs ( parfois avec soulte ), un probleme est soulevé:

Un des héritiers est nu propriétaire d'un appartement avec des dépendances vides et ses parents sont usufruitiers. L'appartement est loué , les loyers sont touchés par les parents ,ce qui est normal, MAIS,

l'héritier décidé de créer trois nouveaux appartements dans les dépendances , souscrit un pret bancaire pour le financement des travaux , loue les trois nouveaux appartements et touche les loyers pour rembourser le pret.

L'héritier affirme etre passé devant un notaire , qui a validé la transformation.

Est ce possible ?

Les loyers ne devraient ils pas être perçus par les parents ?

Si oui, mêmes si les parents rétrocédaient les loyers à cet héritier, ne serait ce pas un avantage en nature à remettre dans la succession au deces des parents?

D'avance merci.